



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes :

**QUE** le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 28 OCTOBRE 2024**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

**« Autoriser l'agrandissement de la résidence dont l'avant-toit serait à 1,20 mètre de l'avant-toit du garage détaché tandis que le paragraphe 2 de l'article 7.2.1.2.5 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule qu'un espace minimal de 2 mètres doit être laissé libre entre le bâtiment principal, en tenant compte des avant-toits, et un bâtiment complémentaire. »**

L'immeuble en cause est situé au 11, rue de l'Alizé à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 8 octobre 2024.

Mélanie Côté,  
Assistante-greffière